

Tarifs applicables pour l'exercice de l'activité de remorquage

1) Opérations de remorquage

Le tarif de remorquage est basé sur un forfait, indépendant de la durée d'intervention et fonction du volume du navire assisté :

- Une assistance dans le bassin d'évitage correspond au forfait de base. On entend par bassin d'évitage le bassin portuaire en amont de la dernière porte du chenal
- Une assistance dans le chenal de navigation correspond à 3 fois le forfait de base. L'assistance dans le chenal s'entend en entrée ou en sortie et depuis la bouée d'atterrissage jusqu'à l'accostage.

Vol. taxable (m3)	forfait de base (€ / m3)
< 10 000	Forfait 175 € + 0,032 € / m3
< 20 000	Forfait 175 € + 0,036 € / m3
< 30 000	Forfait 175 € + 0,040 € / m3
< 50 000	Forfait 175 € + 0,044 € / m3
< 60 000	Forfait 175 € + 0,048 € / m3
>= 60 000	Forfait 175 € + 0,052 € / m3

Le forfait est majoré selon le type d'assistance :

Commande systématique de remorqueur à chaque escale pour l'année civile	minoration 25% sur tarif de base / navire
Assistance portuaire sans préavis (demande < 6h)	majoration 25% sur tarif de base / navire
Assistance portuaire navire sans appareils de manœuvre (guindau, treuil, propulseurs)	majoration 25% sur tarif de base / navire
Assistance portuaire navire sans propulsion et/ou sans barre	majoration 50% sur tarif de base / navire
Fifi portuaire sur navire en feu	majoration 75% sur tarif de base / navire

Le coût de l'intervention est du à la commande du remorqueur, sauf annulation avec un préavis minimal de 6 heures.

2) Opérations particulières

Ces opérations sont facturées à l'heure. La période facturée s'étend de la mobilisation du remorqueur à sa démobilisation. Toute heure commencée est due.

Attente	350 € / h
Fifi sur installation portuaire	1200 € / h
intervention travaux portuaires divers	600 €/h
intervention travaux côtiers divers	700 €/h

Applicable à compter du 07/11/2017